

LES EMBARRAS FINANCIERS DE GEORGES ANTOINE

Le début des années 1700 semblent sourire au seigneur de Jullié. L'achat de la seigneurie de Chénas le 22 octobre 1701 et l'acquisition de la charge de Président de la Cour des Monnaies de Lyon le 22 mars 1706 témoignent d'une santé financière sans nuages ! D'où proviennent ceux qui assombrissent soudainement le ciel comptable de la Roche pour qu'en 1712 la seigneurie de Juliéнас échappe au contrôle de Georges Antoine pour tomber dans le gousset de Claude Janin, conseiller au Parlement de Dombes, seigneur de Tanay et héritier d'une très ancienne famille de Juliéнас ?

Nous savons que le petit âge glaciaire sévèrement ressenti en 1709 a fait de nombreux dégâts dans les vignes et dans les terres et a réduit à la famine un grand nombre de pauvres gens tombés dans la plus extrême précarité. Les taillables de Juliéнас, dans un courrier qu'ils adressent en 1712 à l'Intendant du Lyonnais, nous décrivent une situation alarmante où il est question de la dureté de l'hiver, de la ruine totale des taillables et de l'excès des charges imputées à une paroisse sans ressources et dans l'incapacité de payer le restant des impositions des années antérieures. Ils sollicitent la bonté de sa Grandeur¹ et la supplie d'assouplir leur cote de Taille conformément à la déclaration de sa Majesté en lui faisant remarquer que la paroisse ne produit que du vin dont le prix a énormément chuté à cause de la baisse de la consommation, que les tonneaux sont fort chers ainsi que le blé nécessaire à leur subsistance.

Et on ne parle ici que des dommages financiers causés par le climat excessivement froid. Or, le curé de la paroisse nous glace le sang en nous faisant prendre connaissance de la longue liste des décès de 1709. Il recense cent dix huit actes de sépultures qu'il fait précéder d'une larme noire pour en faciliter le décompte. Des enfants à peine nés, d'autres très jeunes, d'autres encore venus d'on ne sait où, jetés par la faim et le malheur sur les chemins pour quémander un morceau de pain qui ne suffira pas à éviter le pire. La consternation s'accroît de jour en jour quand, les bras venant à manquer, on adosse jusqu'à trois corps dans la même fosse sans distinction d'âge ni de lien familial. Des familles entières sont décimées et l'horreur atteint son paroxysme lorsque au début de janvier 1710 on trouve une honnête paroissienne âgée de 64 ans brûlée vive dans sa maison sans que l'on s'explique comment un tel drame ait pu se produire.

Les registres de Jullié ne sont pas en reste, ils confirment cet état de

1 Titre honorifique donné à l'Intendant